

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2017

DCM N° 17-07-06-18

Objet : Aides au démarrage des associations sportives pour la saison 2017-2018.

Rapporteur: M. BELHADDAD

Depuis cinq ans, la Ville de Metz met en place un système d'aide au démarrage de la saison sportive visant à permettre aux clubs bénéficiaires de faire face à des besoins de trésorerie importants au moment du lancement de la nouvelle saison liés notamment à leurs engagements dans différentes compétitions. Ce dispositif prévoit pour les associations participant aux divers championnats et/ou bénéficiant d'une subvention annuelle d'un montant minimum de 15 000 €, l'attribution d'une aide financière versée dès le mois de septembre.

Le montant final de la subvention attribuée au titre de la saison sportive 2017-2018 sera déterminé après l'examen des demandes présentées par les associations sportives et validé par le Conseil Municipal en décembre 2017. Par la mise en place de cette initiative, la Ville marque ainsi sa volonté d'accompagner les clubs de manière concrète et efficace en opérant une meilleure répartition du versement des subventions qui permet aux associations sportives de conserver une situation financière plus saine en début de saison.

Il est proposé d'accorder au bénéfice des 23 associations sportives mentionnées ci-dessous, une aide au démarrage pour la saison sportive 2017-2018 représentant pour chaque club 18 % de la subvention annuelle de fonctionnement attribuée par la Ville en 2017. Le montant total des subventions versées s'élève à 232 100 € dont la répartition figure dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande émise par les clubs sportifs pour obtenir un soutien financier efficace de la Ville de Metz,

CONSIDERANT que le dispositif présenté s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 232 100 € :

- Amicale du Personnel Municipal – Section Foot	6 300 €
- AS Grange-aux-Bois	1 500 €
- AS Pouilly Metz Volley Ball	8 000 €
- ASPTT Tennis	6 800 €
- ASPTT Metz Omnisport (au titre des frais de fonctionnement du Complexe des Hauts Peupliers)	13 500 €
- Athlétisme Metz Métropole	15 200 €
- Club d'Échecs Metz Fischer	3 900 €
- Club Omnisport de Bellecroix	2 900 €
- Entente Sportive Messine	2 600 €
- Football Club de Metz Devant les Ponts	2 900 €
- Hockey Club de Metz	4 300 €
- Kayak Club de Metz	3 300 €
- Metz Basket Club	10 600 €
- Metz Handball	73 100 €
- Metz Tennis de Table	18 600 €
- Metz Triathlon	5 300 €
- Renaissance Sportive de Magny	6 800 €
- Rugby Club de Metz	12 000 €
- Société de Natation de Metz	7 100 €
- Société des Régates Messines	7 100 €
- Sport de Glace	6 500 €
- Union Lorraine de Plantières	1 900 €
- Union Sainte Marie Metz Basket	11 900 €

- D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ